

Délibération n° 2021-302

OBJET : CHOOSE PARIS RÉGION : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2021 ET ANNEXE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM) 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 10 novembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 4 novembre 2021, s'est réuni à 22h14, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2021-302

Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
-------------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : Clovis CASSAN

OBJET : CHOOSE PARIS RÉGION : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2021 ET ANNEXE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM) 2021

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2021-98 du Bureau communautaire du 14 avril 2021 relative à la Charte de l'attractivité de la région Île-de-France : adhésion et convention pour la désignation du correspondant chef de file du territoire ;

VU la Charte de l'attractivité qui vise à assurer la coordination entre les acteurs qui agissent au service de l'attractivité des territoires en Ile-de-France, dans un objectif d'efficience et au service des acteurs des territoires et des populations ;

VU le projet de convention-cadre de partenariat entre Choose Paris Région et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU le projet d'annexe financière prise en application de la convention-cadre pour la participation de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) 2021 ;

CONSIDERANT le développement de l'entrepreneuriat comme un axe majeur de la stratégie de développement économique de la Région Ile de France (SRDEII) et celui de la Communauté Paris Saclay ;

CONSIDERANT le rôle de Choose Paris Region comme agence de promotion et d'attractivité internationale de la Région Ile de France ;

CONSIDERANT sa politique de développement économique qui vise à assurer la coordination entre les acteurs des territoires au service de l'attractivité régionale ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est située dans un territoire stratégique d'attractivité régional, et qu'à ce titre elle a vocation à renforcer les collaborations ;

CONSIDERANT que dans cette perspective et dans un esprit d'efficacité, Choose Paris Région propose de définir les modalités de cette collaboration ;

CONSIDERANT que le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) est le salon de référence pour les territoires et professionnels désireux de valoriser leurs potentiels économiques et opportunités foncières, qu'il est le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier en rassemblant plus de 21 000 participants, investisseurs internationaux et nationaux ;

CONSIDERANT la présence du pavillon de la région Ile-de-France et la nécessité de présenter l'ensemble des opportunités foncières et immobilières à l'échelle du Cluster Paris-Saclay ;

CONSIDERANT la crise sanitaire liée au COVID 19, le report du MIPIM 2020 et par voie de conséquence le report du marché de groupement de commande passé avec l'ensemble des exposants franciliens et des prestations associées ;

CONSIDERANT l'édition 2021 qui s'est déroulée à Cannes du 7 au 9 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-302

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut Débit » du 20 octobre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention-cadre de partenariat entre Choose Paris Région et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
2. APPROUVE l'annexe financière proposée par Choose Paris Region pour les prestations de conception, réalisation et mise en œuvre du stand « Paris Region » ainsi que de communication de l'espace francilien dans le cadre du MIPIM 2021 ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention-cadre et l'annexe financière ci-annexées, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 10 novembre 2021

Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211110 - Imc 136942 - DE
Date AR Préfecture : 18/11/2021

– Affichée / Publiée le : **17 NOV. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à

Délibération n° 2021-302

partir du site www.telerecours.fr